

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU FAUCON, ETC., A LAUSANNE



Vue prise du point B.

Projet de M. G. Epitoux.



Vue prise du point A.

précitées, comprend une partie à haute pression qui envoie sa vapeur d'échappement dans les trois turbines de 6600 kW de la partie à pression normale (20 at.). La chaudière haute pression produit de la vapeur à 55 at. et 425° C, les caractéristiques correspondantes, à l'admission de la turbine haute pression, étant 50 at. et 400° C. La puissance des nouvelles chaudières est fixée par la condition que la turbine à haute pression, utilisant la détente de la vapeur jusqu'à 20 at., puisse fournir environ 2000 kW. La vapeur d'échappement de cette turbine peut, à elle seule, faire fonctionner à pleine charge l'une quelconque des turbines normales de 6600 kW. On voit par là que l'adjonction d'une turbine à haute pression permet, avec la même consommation de combustible que par le passé, d'accroître de 30 % la puissance d'un groupe.

On a poussé très loin le chauffage préalable de l'eau d'alimentation par vapeur dérivée. Cette eau arrive, en effet, dans la chaudière avec une température de 190°. Joint à l'emploi d'une pression très élevée, ce réchauffage particulièrement intense assure un rendement global de l'installation de 24 %, contre 18 % environ que l'on obtenait sans l'adjonction de la turbine à haute pression.

Après avoir développé ces diverses considérations, M. Meyer fait passer sur l'écran une série de vues des plus intéressantes dont trois sont reproduites ci-contre. Les unes se rapportant à l'installation de chauffage réalisée dans les usines de Baden de la Société Brown,

Boveri et C^{ie}, illustrent un exemple d'utilisation de la vapeur d'échappement ; les autres montrent comment une centrale à vapeur à pression normale est susceptible d'être complétée et améliorée par l'adjonction de turbines à très haute pression échappant dans les turbines déjà installées.

Les figures font nettement ressortir le faible encombrement des turbines à haute pression comparativement à leur puissance. Ces nouvelles turbines offrent donc l'avantage très précieux que la puissance d'une installation équipée avec des groupes turbo d'un ancien modèle peut être notablement accrue, sans travaux d'extension importants, le rendement global s'améliorant du même coup d'une manière sensible.

L'orateur termine son exposé en invitant son auditoire à venir voir la turbine à haute pression, pour 50 at., qui se trouve actuellement sur la plate-forme d'essai de la maison Brown, Boveri et C^{ie}.

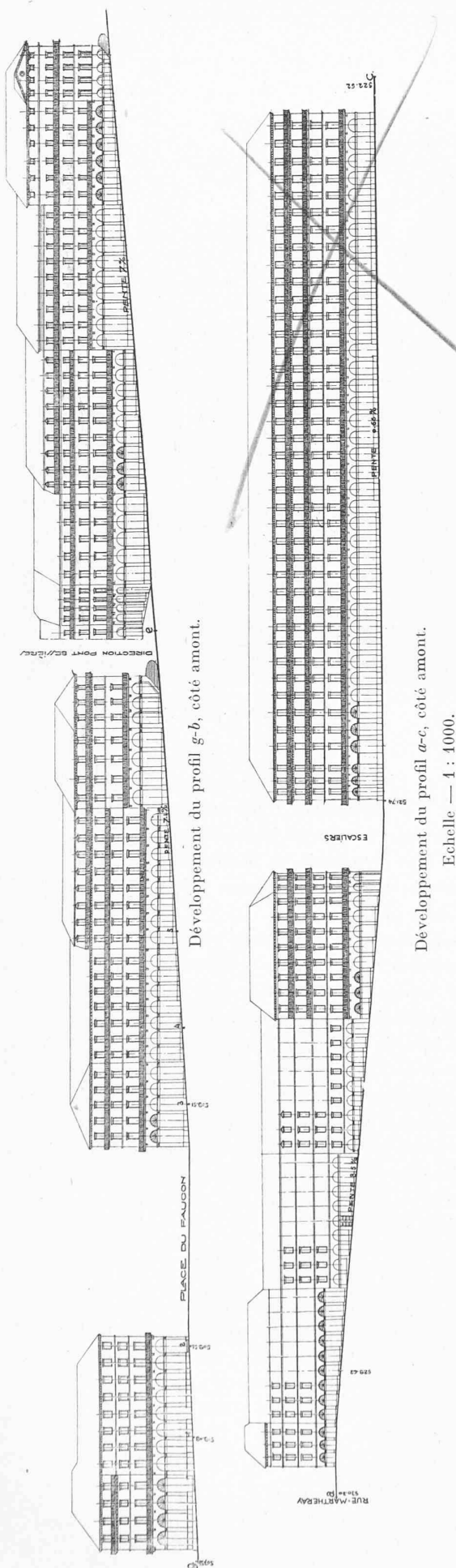
**Concours d'architecture relatif
à l'aménagement du quartier de Villamont
et de la Place du Faucon.**

*(Suite et fin.)*¹

Extrait du rapport du jury.

Pour être vu en perspective. — L'étude en plan est défectueuse. L'avenue principale coupée par une place, perd toute son importance ; son redressement sur l'avenue débouchant de

¹ Voir *Bulletin technique* du 11 avril 1925, page 89.



Projet « Pour être vu en perspective », de M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.

Martheray est tout à fait superflu. L'aménagement de la Place du Faucon masque l'entrée de l'avenue principale et complique le problème de la circulation.

La place prévue devant l'escalier de Villamont est trop importante et sa composition, de valeur douteuse. L'avenue secondaire donnant accès au Parc de Mon-Repos est transformée en avenue monumentale avec portique, ce qui est une grave erreur qui contribue à accentuer la diminution de valeur de l'avenue principale ; quant à la transformation apportée au plan servant de base au concours, en ce qui concerne l'avenue oblique sur Etraz, elle est inadmissible. La théorie de l'auteur disant que la circulation automobile doit pouvoir prendre les courts parcours semble un peu erronée, surtout si, comme dans le cas particulier, les courts parcours présentent des pentes accentuées et des tournants brusques. D'ailleurs la déviation du tracé proposée compromet l'utilisation rationnelle du terrain pour la construction. L'architecture des façades présente certainement un intérêt ; l'esprit en est bien lausannois et s'adapterait facilement au quartier. Cependant, l'auteur ne donne aucune solution satisfaisante pour les groupements de façades ; les arrangements proposés pour les toitures et les rez-de-chaussées dans les rues en pente sont maladroits. Les rez-de-chaussées traités en arcades sur la plus grande partie des avenues projetées, ne peuvent être utilisés que comme magasins. Il y en aurait un nombre exagéré. L'aménagement prévu pour la placette située à l'entrée du Parc frise le ridicule. Si les façades sont dessinées maladroitement, les perspectives, par contre, sont rendues avec une certaine habileté et sont intéressantes par la justesse de l'impression donnée.

Le jury procède à un premier tour d'élimination durant lequel le projet « Faucon » est écarté.

Au deuxième tour, les projets « Repos » et « Unité » sont écartés.

Il reste en présence les projets « Simple », « Adolphe », « Saint-Pierre » et « Pour être vu en perspective ».

Le jury estime que ce dernier projet ne peut être primé en raison des erreurs très graves contenues dans le plan. Il pourrait cependant être utile à la Municipalité pour certains détails d'architecture.

En conséquence, il décide de l'éliminer, mais d'en proposer l'achat.

Les trois derniers projets sont classés comme suit :

- 1^{er} rang : « Saint-Pierre ».
- 2^{me} rang : « Adolphe ».
- 3^{me} rang : « Simple ».

Aucun des projets destinés à être primés soit les projets « Simple », « Adolphe » et « Saint-Pierre » ne peut servir de base aux études définitives et ne révèle chez leur auteur une conviction ou un tempérament qui s'impose.

C'est pourquoi le jury, après une discussion nourrie, décide de ne pas attribuer de premier prix et étant donné l'effort restreint fourni par les concurrents, de prélever sur la somme mise à sa disposition, la valeur du projet dont l'achat a été recommandé.

Le jury délivre :

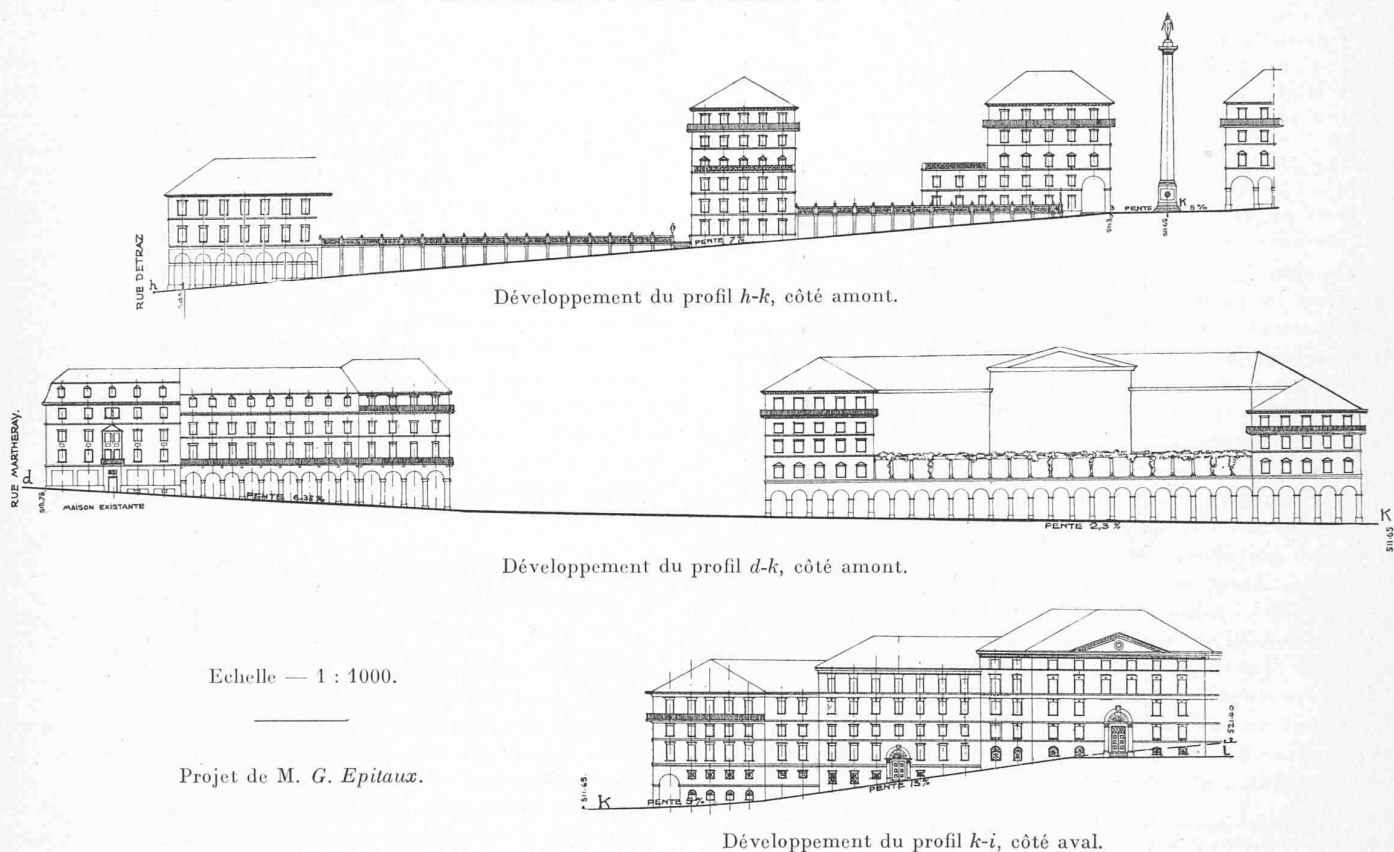
- un 2^{me} prix de fr. 2600 au projet « Saint-Pierre ».
- un 3^{me} prix de fr. 2400 au projet « Adolphe ».
- un 4^{me} prix de fr. 1800 au projet « Simple ».

et consacre fr. 1200 à l'achat du projet « Pour être vu en perspective ».

Le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des auteurs des projets primés :

Motto « Saint-Pierre », M. Charles Andréen, architecte à Lausanne.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU FAUCON, ETC., A LAUSANNE



Motto «Adolphe», M. A. Laverrière, architecte à Lausanne.
Motto «Simple», M. Oulevay, architecte à Lausanne.

Le jury constate que la qualité des projets présentés ne correspond pas à ce que les promoteurs du concours étaient en droit d'attendre de la part des concurrents : il a l'impression que tous ces projets ont été faits à la hâte, sans que les auteurs aient déployé un effort suffisant et personnel pour trouver une solution heureuse.

Le jury constate qu'il ressort des études présentées qu'il serait probablement opportun de modifier les tracés des voies secondaires se croisant devant l'entrée de Mon-Repos de façon à obtenir un parcellement se prêtant mieux à l'utilisation du terrain et à la tranquillité du plan.

La disposition préconisée par le jury nécessiterait, vu la pente du terrain, le remplacement de ces voies secondaires à forte pente par des escaliers qui constitueraient des dévestitures suffisantes et directes pour la circulation des piétons.

Lausanne, le 5 décembre 1924.

ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES

Les cimetières et la crémation à Lausanne.

Rapport présenté au Congrès de 1924 de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux
par le Dr Louis BOURGEOIS, conseiller municipal à Lausanne.

En vertu de mes fonctions de Conseiller Municipal, Directeur des Services de Police et d'Hygiène de la Ville de Lausanne, je suis appelé à m'occuper de la direction des inhumations dans cet ville. C'est pourquoi je me permets

de vous donner quelques renseignements à ce sujet.

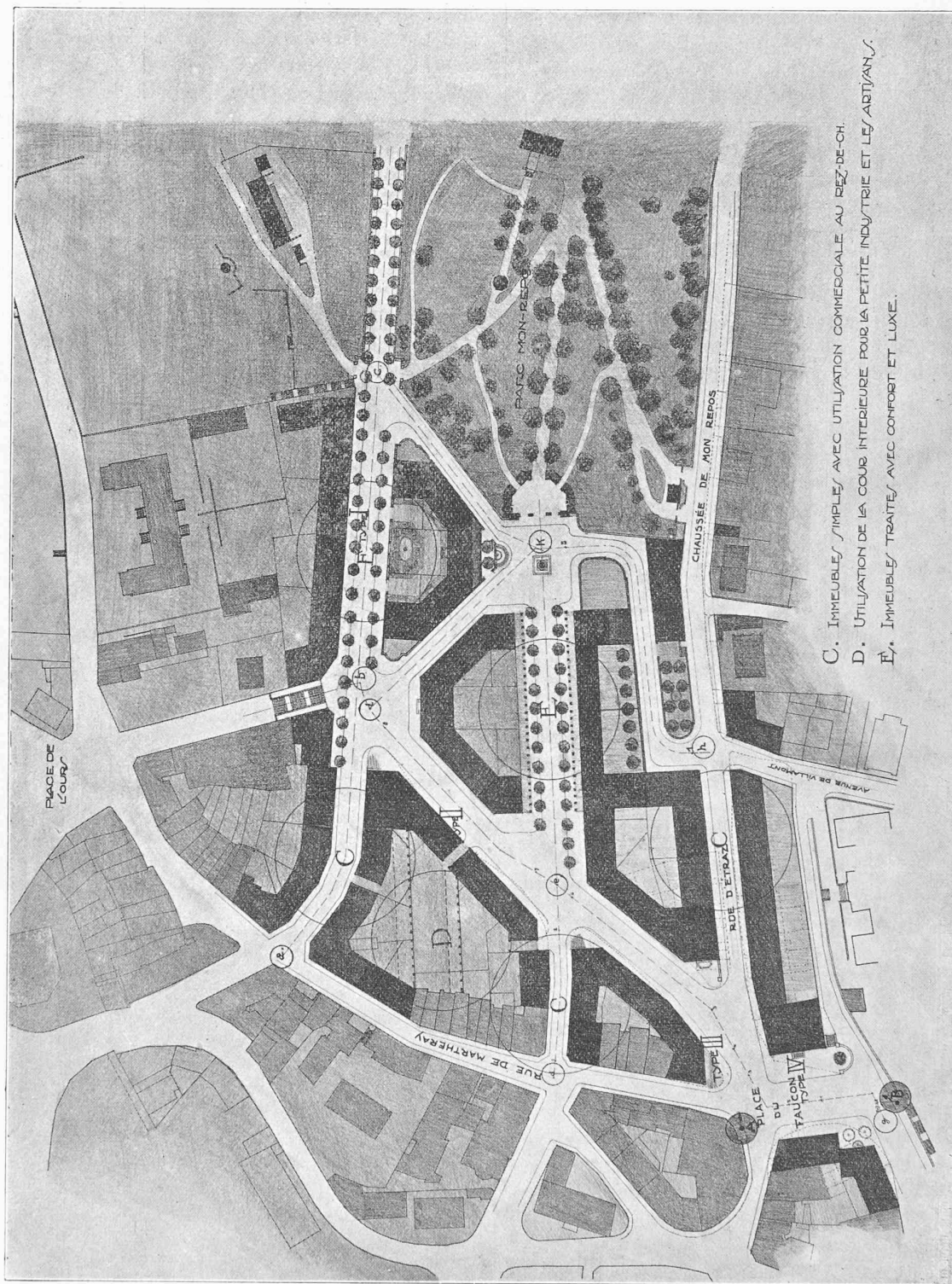
Sans refaire l'historique des cimetières et sans vous entretenir des cimetières qui n'existent plus, je vous informe que l'agglomération urbaine de Lausanne en possède actuellement quatre, dont deux qui, sans être désaffectés ne servent déjà plus aux inhumations (Pontaise et la Sallaz, situés au Nord de la Ville), celui de Montoie où l'on cessera ces jours prochains d'enterrer et un nouveau, en voie de construction, celui du Bois de Vaux qui va s'ouvrir ces jours prochains et que vous visiterez cette après-midi. Les cimetières de Montoie et du Bois de Vaux sont situés au Sud-Ouest de la Ville et possèdent un sol sablonneux et graveleux permettant une décomposition rapide des cadavres. Il n'en est pas de même des deux autres qui ne sont plus utilisés à cause de leur sol argileux et de la superficialité de la nappe souterraine ; ces deux cimetières seront désaffectés dans 25 ans environ, les inhumations ayant cessés d'y être pratiquées en 1917 (Pontaise) et 1918 (La Sallaz).

Le cimetière de Montoie a donc seul été utilisé depuis, en désaffectant au fur et à mesure et en utilisant les parties occupées depuis plus de 30 ans, temps minimum exigé par les Lois Vaudoises pour la désaffectation des tombes.

Or ce cimetière n'a qu'une surface totale de 665 ares 96 centiares et est dès lors nettement insuffisant pour assurer l'inhumation des morts d'une ville de 70 000 habitants, population qui est le double de celle d'il y a 30 ans.

Il a fallu songer à l'aménagement d'un nouveau cimetière ; à cet effet les Autorités municipales de Lausanne ont ouvert, en 1919, un concours d'idées entre les architectes et architectes-paysagistes habitant Lausanne pour l'élaboration des plans d'un futur cimetière sur la propriété du Bois de Vaux d'une surface de 1772 ares 91 centiares.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU FAUCON, ETC., A LAUSANNE



Plan de situation. — 1 : 2500.

Projet « Pour être vu en perspective », de M. G. Epitau, architecte, à Lausanne.

ticulièrement élevées. La première, en service depuis près de deux ans, fournit de la vapeur à 50 at. ; la seconde, en service depuis environ six mois, donne de la vapeur à 100 at. Ces pressions élevées n'étant prévues que pour l'estimation des capacités des chaudières précitées, en cours d'exploitation, sont, si nous sommes bien renseignés, ramenées à la valeur normalement utilisée pour des machines à papier.

Deux autres installations, en voie d'achèvement en

Amérique, seront bientôt à même de fournir de la vapeur à 80 at. La turbine d'une troisième installation, située en Belgique, se trouve pour l'instant sur la plateforme d'essai, dans les ateliers de la maison Brown, Boveri et Cie. Les chaudières de ces trois installations appartiennent toutes au type Babcock sectionné.

Donnons maintenant quelques renseignements plus détaillés sur l'installation belge mentionnée en dernier lieu. Cette usine, comme les installations américaines